

Volume #07

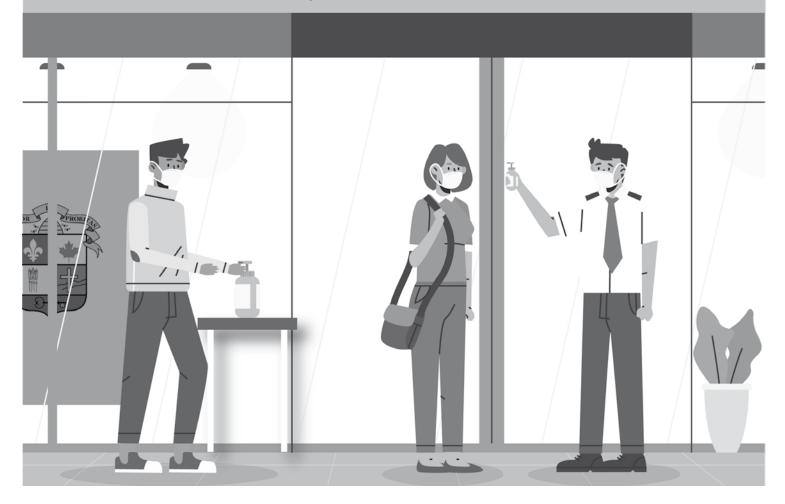
Journal municipal de Saint-Damase

Juillet 2020

Les édifices municipaux sont ouverts au public.

Nous recommandons aux citoyens de privilégier les services en ligne et par téléphone, lorsque possible. De plus, *le port du masque est obligatoire* pour entrer dans les édifices.

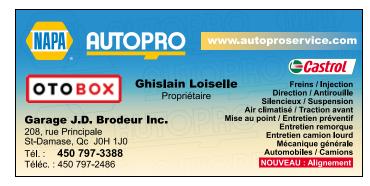
Nous remercions les citoyens de leur patience et de leur collaboration.





















MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Christian Martin maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

District électoral du Clocher: Monsieur Alain Robert District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance - Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Alain Robert et Yves Monast Personnel: Yvon Laflamme et Alain Robert

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC JOH 1JO

Téléphone: 450 797-3341 Télécopieur: 450 797-3543 Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC JOH 1J0

450 797-3341 # 4013 Téléphone: Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC JOH 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010 Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture :

18 h 15 à 20 h 15 Lundi: Mardi: 9h30à11h30

Mercredi: 14 h à 16 h et 18 h 15 à 20 h 15

Samedi: 10 h à midi

LE CONSEIL

VOUS INFORME

Citoyennes et citoyens de Saint-Damase,

Depuis le 9 juillet dernier, les bureaux de la mairie sont ouverts au public. Vous devez suivre les consignes sanitaires au moment de vos déplacements. Le port du masque est obligatoire.

Nous privilégions toutefois les services via les courriels ou appels téléphoniques afin d'éliminer tout risque de contamination communautaire de la COVID19.

CHALEUR ET SALLE POUR SE RAFRAÎCHIR

• Depuis quelques semaines, nous avons connu des journées très chaudes et humides. Nous offrons la possibilité aux citoyens qui n'ont pas d'air conditionné de vous rafraîchir dans la salle du conseil à la mairie et à la bibliothèque durant les heures d'ouverture. Les jeux d'eau sont aussi fonctionnels même en soirée.

CHIEN AU TERRAIN DES LOISIRS:

Nous avons eu des commentaires à l'effet au'il y a des propriétaires avec leur chien qui viennent au terrain des loisirs. Je comprends que vous me direz que votre chien n'est pas dangereux, il faut cependant penser que ce n'est pas tout le monde qui aime les chiens. Soyons respectueux.

Un règlement a été adopté à cet effet en 2011 et nous vous rappelons qu'il est interdit de se tenir avec un chien dans les parcs-écoles et le terrain de loisirs. (Règlement 95, art. 5.4) Des amendes sont prévues pour les infractions.

CAMP DE JOUR – MONITEURS ET MONITRICES

Je veux remercier nos moniteurs et monitrices du camp de jour qui font un excellent travail. Il n'est vraiment pas évident de travailler avec les consignes sanitaires exigées et les chaleurs que nous connaissons présentement. Les enfants sont heureux de venir s'amuser au camp de jour et nous en sommes heureux. Merci pour votre dévouement.

EAU POTABLE ET ARROSAGE

À ce jour, il y a peu de précipitation depuis le printemps. Il est de la responsabilité de chacun de voir à économiser l'eau potable qui est une richesse épuisable. Nous vous demandons de continuer à respecter la consigne suivante soit l'interdiction d'arrosage des pelouses sauf pour la nouvelle tourbe ou ensemencement. Je suis assuré de votre bonne collaboration.

J'en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances et prenez soin de vous et de vos proches.

> Cordialement. Christian Martin, maire

PROCÈS-VERBAL | Assemblée du 7 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase siégeant à huis clos, ce mardi 7 juillet 2020, à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: monsieur le maire, Christian Martin, madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast.

Sous la présidence de monsieur le maire, Christian Martin.

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE selon l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'une diffusion des délibérations sera disponible dès que possible après la tenue de la séance.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller,

Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX - BI-BLIOTHÈQUE ET COMPLEXE SPORTIF AU **PUBLIC**

CONSIDÉRANT Qu'en raison de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire la mairie, la bibliothèque municipale et le complexe sportif sont fermés au public depuis le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'ouverture à la suite de l'évolution de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture au public des bureaux de la mairie à compter du mercredi 8 juillet 2020, la bibliothèque municipale, samedi le 11 juillet 2020 et le complexe sportif, le 8 juillet 2020.

L'ouverture devra s'effectuer dans le respect des consignes demandées par la santé publique selon l'évolution de la pandémie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Étant donné que la séance est tenue à huis clos, aucune question avant la tenue de l'assemblée n'a été reçue par la poste ou par courriel.

ADOPTION DES COMPTES AU 30 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer au 30 juin 2020, au montant de 475 546,42 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2020-07-080 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION - (2021-2022-2023) ÉQUILIBRATION

CONSIDÉRANT que le rôle triennal d'évaluation vient à échéance le 31 décembre 2020:

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire

procéder à l'équilibration des valeurs de tous les immeubles sur son territoire pour le rôle d'évaluation pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure au 16 septembre, mais ne peut être postérieur au 1er novembre suivant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur, le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour les années 2021-2022-2023 et d'accepter le report du dépôt du rôle au plus tard le 1er novembre 2020.

ADOPTÉE

ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE MULTICASERNE-VILLE DE SAINT-HYACINTHE - AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Damase présentée à ce conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie monsieur Luc Desrochers;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Damase.

Que le maire, monsieur Christian Martin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Beauregard soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ENTRE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE ET LA MUNICIPA-LITÉ DE SAINT-DAMASE - AUTORISATION **SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase présentée à ce conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie monsieur Luc Desrochers;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente mutuelle pour la protection contre les incendies entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase.

QUE le maire, monsieur Christian Martin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Beauregard soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

QUE cette entente mutuelle remplace celle signée en date du 7 mai 2015, par la résolution 2015-070.

ADOPTÉE

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE SEC-TIONS DE TROTTOIRS INCLUANT L'ÉPANDAGE D'ABRASIF 2020-2021:

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec René Jodoin enr. pour le déneigement de certaines sections de trottoirs incluant l'épandage d'abrasifs s'est terminé au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services offerts et désire poursuivre avec l'entrepreneur pour la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la saison 2020-2021 au montant de 11 492,23 \$ plus taxes, pour le déneigement de certaines sections de trottoirs incluant l'épandage d'abrasif, totalisant 2 200 mètres linéaires à l'entreprise René Jodoin enr.

ADOPTÉE

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres # CHI-20212022 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations

municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Damase confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat d'Hypochlorite de sodium nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Municipalité de Saint-Damase confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Damase s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Damase confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Damase s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Damase reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de ľUMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

DÉROGATION MINEURE -TRAITEMENT DE LA DEMANDE:

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif s'est réuni afin d'étudier ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE dans l'avis public publié le 15 juin 2020, il est fait mention des moyens que toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil peut prendre et ce sans aucun déplacement ni rassemblement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité de procéder au traitement de la

demande de dérogation mineure présentée à ce conseil.

ADOPTÉE

DÉROGATION MINEURE - 235 RUE PRIN-CIPALE

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre:

L'implantation d'une tour et l'antenne de télécommunication (tour d'internet sans-fil régional) à une distance de 5m des lignes de propriété au lieu du 10m prescrit par l'article 7.5.2 du règlement de zonage #38 sur le site situé au 235, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE l'usage est permis dans la zone;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un des seuls emplacements disponibles dans la zone de recherche pour l'implantation d'une tour de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la propriété voisine est un usage industriel;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

ENGAGEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de moniteurs et monitrices pour le camp de jour, été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement du personnel saisonnier requis pour le camp de jour soit

Myriam Choquette, monitrice en chef	Maude Bazinet, aide-monitrice
Océane Beaudoin,	Angélina Kathya
monitrice	Fernandez, monitrice
Rosalie Gaucher,	Roxanne Guillet,
monitrice	monitrice
Élodie Gaucher,	Henrique Miguel Fer-
aide-monitrice	nandez, aide-moniteur

Elyse Guillet,	Noémie Dion,		
monitrice	monitrice		
Alyson Beaudoin, aide-monitrice	Justino Fernandez, aide-moniteur		

QUE ce personnel soit sous la supervision du coordonnateur en loisir qui s'assurera du respect des modalités d'engagement en annexe et de la présentation du code d'éthique des employés municipaux. Les conditions salariales sont celles présentées sous l'annexe 1.15 «2020» de la résolution numéro 2019-175;

ADOPTÉE

CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIO-THÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE (CRSBP MONTÉRÉGIE) - ADDUNDUM À LA **CONVENTION - AJOUT D'UN SERVICE - AUTO-RISATION SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une convention pour son affiliation avec le CRSBP Montérégie le 11 septembre 1995;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.8 de la convention mentionne « que toute modification à cette convention ou renonciation à un droit en découlant sera sans effet si elle n'est explicite et constatée par un écrit signé par les parties »;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. veut mettre en place un service de paiement à distance des différents frais qu'ont à payer les usagers des bibliothèques de ses municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Monsieur Christian Martin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Johanne Beauregard, à signer l'addendum à la convention d'affiliation au Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale

annuelle de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville se tiendra le mercredi 15 juillet 2020 à 19 heures en Webdiffusion

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Ghislaine Lussier, à assister à l'assemblée générale annuelle, par Webdiffusion le mercredi 15 juillet prochain et à représenter la municipalité;

QUE Madame Ghislaine Lussier soit autorisée à voter s'il y a lieu au nom de la municipalité de Saint-Damase à l'élection du ou des membres du conseil d'administration de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de Rouville.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Voir la version complète du procès-verbal sur le site www.st-damase.qc.ca



(3		
		D	
J	9		
	j	ğ	No.
	9		P
	4		

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
						Biblio 10 h
2	3	4 Séance Conseil 19 h 30	5	6	7	8
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14 h et 18 h 15			Biblio 10 h
9	10	11	12	13	14	15
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14 h et 18 h 15			Biblio 10 h
16	17	18	19	20	21	22
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14 h et 18 h 15			Biblio 10 h
²³ / ₃₀	²⁴ / ₃₁	25	26	27	28	29
	Biblio 18 h 15	Biblio 9 h 30	Biblio 14 h et 18 h 15			Biblio 10 h

ERVICES DES INCENDIES DE SAINT-DAMASE

VISITES DE PRÉVENTION 2020

Les visites de prévention dans les résidences figurent toujours parmi les moyens privilégiés par les services municipaux d'incendie pour sensibiliser la population aux risques d'incendie à la maison. En effet, notre objectif est de promouvoir auprès de vous des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie en vérifiant vos avertisseurs de fumées. Donc ce message a pour but de vous informer de la venue des pompiers prochainement chez vous. Dans l'objectif de se conformer au règlement municipal numéro 102, le service incendie de Saint-Damase entreprendra les visites de prévention dès le mois août.

Soyez assuré de la discrétion de nos pompiers dans vos maisons. Sachez que la prévention est de mise pour garder votre famille en santé.

De plus, les visites seront faites selon les directives sanitaires du gouvernement du Québec.

Voici la liste des rues et chemins qui seront visités :

Rang de la Caroline Rue Jodoin Rue Saint-Étienne Rue Sainte-Anne Rang du Cordon Rue Blanchard Rue Saint-Joseph Rue Cordeau Rue Pion Place Beauregard Rue Principale

Rang du Haut-de-la-Rivière Rang du Haut-Corbin

Il est aussi probable que nous ferons les gens absents lors des visites précédentes.

AVIS AUX CITOYENS

INTERDICTION DES CHIENS DANS LES PARCS

Il est interdit de promener ou d'apporter son chien dans les parcs municipaux, notamment au terrain de jeux des loisirs. Voici un extrait du règlement numéro 95, article 5 qui a été adopté en 2011:

5.4 : aucun gardien ne peut se tenir avec un chien dans les parcs-écoles et les terrains de jeux;

De plus, lors de vos promenades, il est de votre responsabilité de ramassé les excréments de votre animal et il est également interdit d'abreuver celui-ci directement dans les abreuvoirs.

Merci de votre collaboration à tous.







TERRAIN DE JEUX 2020

Nous avons eu 85 inscriptions cette année ce qui est le maximum que nous avions le droit à cause du COVID-19. Nous avons une équipe de moniteurs et monitrices motivés à faire bouger vos enfants malgré la distanciation et ils y arrivent en grand!

Le complexe est vraiment très apprécié de tous les jeunes avec l'air climatisé, le gymnase, les salles, etc... Je pense que nos animateurs aussi aiment bien ce bâtiment!



Un énorme merci à Peanut (Myriam Choquette) notre monitrice en chef qui fait un travail magnifique avec nos moniteurs et nos monitrices, avec tout ce que cela implique avec le COVID.

Donc merci Candy (Océane Beaudoin), Sundae (Angélina K.Fernadez), Litchi (Rosalie Gaucher), Smily (Roxanne Guillet), Fiesta (Elyse Guillet), Winnie (Noémie Dion), comme monitrice et Snoopy (Henrique Fernandez) et Bibble (Alison Beaudoin) comme aide-moniteur, Clochette (Elodie Gaucher) accompagnatrice et Kit Kat (Justino Fernandez) et Slinky (Maude Bazinet) pour le service de garde et la désinfection du Complexe. Vous faites un superbe travail dans les conditions que nous avons!

J'aimerais que vous nous fassiez savoir quand vous avez des commentaires négatifs à faire. Si vous ne nous le dites pas, nous ne pouvons pas corriger les choses que vous n'aimez peut-être pas qui sont faits. C'est avec vos commentaires que nous pouvons améliorer les choses! Vous pouvez aussi nous donner vos commentaires positifs c'est très apprécié! Une petite félicitation à nos moniteurs (rices) fait aussi grandement plaisir, car je vous avoue que ce n'est pas toujours facile de contenter 10 à 15 enfants!

Pour joindre le camp de jour 450 797-3341 poste 4014.

JARDINS COMMUNAUTAIRES DES 3 MONTAGNES

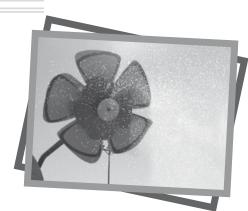


Nous avons un beau jardin communautaire situé près de la résidence de l'Harmonie sur la rue Saint-Joseph. Nous avons 12 jardinets et ils sont tous réservés. Si cela vous intéresse, nous prenons déjà les noms pour l'an prochain, car nous devons prévoir la fabrication et l'installation de nouveaux jardinets si la demande l'exige. Si vous avez la chance d'aller voir ça, vous verrez que c'est super beau et il y a des jardinets pleins à craquer de beaux légumes!

JEUX D'EAU

Comme plusieurs l'ont surement remarqué, nos jeux d'eau sont tous en fonction. J'ai vu plusieurs familles venir s'y amuser et j'étais très fier de voir que ces jeux d'eau sont appréciés. Avec l'été chaud que nous connaissons, j'espère que vous en profitez!

Vous pouvez aller y jouer chaque jour entre 9 h et 21 h!



Yvon Blanchette Coordonnateur en loisirs

NFO BIBLIO

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 18 h 15 à 20 h 15 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 14 h à 16 h et de 18 h 15 à 20 h 15 • Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • Tél.: 450 797-3341 # 4010 • Courriel: biblio@st-damase.qc.ca



Prêt sans contact sur rendez-vous disponible si désiré

Nouveautés Ados



OMG v.10 Sors-moi de là



Nellie V.1 et V.2



Miss Parfaite v.3 Trop c'est comme pas assez



MDJ V.1 et V.2



Les 247 minutes de chicane de Mila



Le journal de Dylane V.11 Gaufres au chocolat



Adèle et compagnie V.1 Portrait de famille



Mam'zelle Lili-Rose du soleil plein les lunettes



La faille



Rivière-au-Cerf-Blanc



Le projet Pox



Le mystère de Nazca



Gragonero V.3



Kilan V.1 Fils de l'Olympe



Carnet de bord d'un TDAH



Premier trio V.1 et V2



De plus la bibliothèque a sa propre page Facebook.

Rechercher Bibliothèque municipale de Saint-Damase.

NFO BIBLIO

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 18 h 15 à 20 h 15 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 14 h à 16 h et de 18 h 15 à 20 h 15 • Samedi de 10 h à midi COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • Tél.: 450 797-3341 # 4010 • Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés Adultes



Si nous sommes

égaux, je suis la

fée des dents

La vie à bout de bras

V.1 - Le dilemme de

Laurette

Les petites victoires

de Constance

Prévost





Se relever sans mains ni pieds



Un été à l'auberge



Marie-Camille V.2



Les jolis



deuils V.1 et



Principale V.2 et V.3



Veuve de chasse



désorganisé V1 et V.2



La mort sans



L'homme nouveau



La vie est un roman



bruit d'un fleuve

Nouveautés Enfants



L'ours qui aimait les arbres



Fabien



Mahée



harmonie, une histoire sur l'humilité



La cachette aux papillons



La boîte aux belles choses





La licorne au caca arc-en-ciel



La vie compliquée de Léa Olivier V.7



Les Minions,







Raconte-moi Guv Lafleur



Savais-tu? Spécial à l'aide



Bizarre mais vrai,

La conservation des forêts



Jeanne Mance

Fiston, je suis devenue une vache



Lili Macaroni et Alice feu



V.7, Pupu a disparu





d'entrer V.13 Vendredi... 13



Lucie la moufette qui pète chez les poules maboules



Pétronille Inc. Bave de crapaud bio



Poules mouillées, Les peureux de camp frisson



Chantal Reichel, Responsable de la bibliothèque







Le bonheur vous appartient quand, ce que vous pensez, ce que vous dites et ce que vous faites sont en harmonie.

Toutes nos activités sont suspendues jusqu'en septembre. Dans le prochain journal, nous pourrons vous donner plus d'informations à ce sujet.

Entre temps, passez un très bel été et au plaisir de vous revoir en forme et en santé.

Bonne fête à tous nos membres qui célèbrent leur anniversaire de naissance en août.

- 1er Claude Thébault
- Ephrem Lachance Luc Beauregard
- 3 Thérèse Beauregard Sylvie Lachance
- Michel Messier
- Réal Guillet
- Roland Sansoucy Mario Darsigny
- Richard Paré
- 10 Laurent Darsigny Yvon Blanchette France Benoit Diane Fredette Véronneau
- 11 Lise Paris Marylène Lussier
- **12** Raymond Choquette Mario Fréchette
- 13 Daniel Fréchette
- **14** Normand Beauregard Denise Gendron Denis Lamontagne France Blanchette
- **15** Johanne Charest
- **17** Agathe Thébault
- **18** Jeanine Robidoux

- **20** Manon Morin Thérèse Laplante Jean Beauchemin
- 21 Jacques Roy Josée Fréchette Yves Choquette
- 22 Diane Guignard Réal Beauregard
- 23 France Brouillard André Fréchette
- **24** Gilles Normandin
- **26** Gustave Monast Jean Robert Monique Tanguay
- **27** Monique Normandin Pierre Fréchette Pierre Viens Réjean Ménard
- 28 Gilles Malo Réiean Meunier
- 29 Germain Lussier Diane Marquis Ginette Beauregard
- **31** France Deschênes Léon Jodoin Chantal Sansoucy

Lise Brodeur, présidente

MassoThérapie **Julie Lamoureux**



Nouvellement installée à la clinique médicale

188, rue Principale, Saint-Damase

514.865.1091





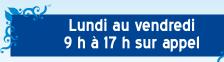
Physiothérapeute Nathalie Beauregard

450 797-1111

188, Principale, St-Damase, Québec JOH 1J0

PRIVÉ REÇU ASSURANCE •

Dr Patrice Gosselin, Médecin Dr Jean-Denis Lavoie, Médecin



192. PRINCIPALE ST-DAMASE Qc JOH 1JO

450 797-3385





P.-H. Aubin et É. Godbout

Pharmaciens

195, Principale, St-Damase 450 797-2110 • 1 855 797-2110

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 9 h - 20 h • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite



Soins dentaires complets pour toute la famille... Service de denturologie

Jour-soir / Sur rendez-vous Urgences acceptées

www.lindabelangerdentiste.com

450 797-3312

centrestdamase@hotmail.ca

Dre Linda Bélanger, chirurgienne-dentiste **Dr Samuel Jacques**, chirurgien-dentiste Philippe Lefebvre, denturologiste

5700, boulevard Laurier Ouest, suite 202, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3V8



Pour un accompagnement personnalisé en gestion de patrimoine financier

Michael Roy, B.A.A., PL. Fin.

Planificateur financier professionnel natif de Saint-Damase faisant partie de l'équipe Assante de Saint-Hyacinthe

Gestion de capital Assante Itée

1200, rue Daniel-Johnson Ouest, 4e étage, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7

Tél.: 450 250-0722 • Cell.: 450 230-3156

Courriel: MRoy@assante.com Site internet: www.mroyassante.com



Gestion de capital Assante Itée est un membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

















L'ÉTÉ SIGNE DES VACANCES MÊME EN PANDÉMIE. Ne pas minimiser son importance pour régénérer notre énergie. Les voyages à l'extérieur du Québec ne sont pas autorisés, toutefois nous pouvons profiter de nos grands espaces. Notre municipalité située en Montérégie devient une oasis protégée, car « la maladie » se propage davantage dans les grands centres urbains. Demeurons prudents pour se garder en santé ainsi que nos proches et suivons les recommandations du Dr Aruda.

Dans ce contexte, nous ne savons pas quand nos activités de groupe au Complexe sportif reprendront. À ce moment-ci, il n'y a pas de fête des aînés le 1er octobre, ni d'animation de groupe à l'automne. De nombreuses personnes poursuivent la marche, le vélo ou autre activité les jours où la température le permet. L'on se rappelle que lorsque la température atteint 30 °C, notre kinésiologue recommande d'éviter l'activité extérieure. Les marcheuses sont invitées à nous communiquer les marches réalisées; c'est ainsi qu'en juin, nous avons enregistré 219 présences. Et que nous avons atteint la 900e marche en ce début de juillet.

Merci

Françoise poursuit le tai-chi les mardis et jeudis matin à 9 h 30 au presbytère. Merci et belle continuité.



Françoise et le tai-chi intérieur, mars 2020

Continuons d'être en relation avec nos familles et nos proches c'est tellement important!

Et BON ÉTÉ.

Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard, responsables MADA



FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél.: 450 797-3311 - Téléc.: 450 797-3725 - damasiens@cgocable.ca Heures d'ouverture - lundi au jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h

MODIFICATIONS DANS NOS RASSEMBLEMENTS DOMINICAUX...

Bonjour chers paroissiens et paroissiennes,

L'ouverture partielle des églises étant permise, nous allons reprendre maintenant et progressivement les célébrations eucharistiques dans les différentes paroisses de l'Unité des Moissons.

Je devais, durant le Carême, vous annoncer et vous expliquer une nouvelle façon de faire dans nos rassemblements dominicaux. Confinement oblige, tout a été mis sur la glace.

Maintenant que nous sommes partiellement « dégelés », je vous explique le tout.

Depuis deux ans, la paroisse St-Dominique avait une célébration dominicale le samedi, qui, bien qu'elle m'ait permis d'accueillir une 5° paroisse dans notre Unité, rendait très difficile la vitalité pastorale de cette communauté.

Conscient de cet état de choses, avant le confinement, des représentants des 5 paroisses se sont réunis pour tenter de trouver une solution. Voici celle qui a été privilégiée à ce moment-là :

- 1) Il y aura rassemblement dominical à St-Dominique tous les dimanches à 9 h.
- 2) À tous les 3 dimanches, il y aura une célébration de la parole avec communion. Ce sera le cas aussi à Saint-Damase et à **Ste-Cécile** dont les messes sont aussi à 9 h le dimanche.
- 3) Pour l'instant, en ce qui concerne les messes de 10 h 30 à Saint-Pie et à Roxton Pond, il n'y aura pas de changement.

Cela aura comme conséquence de permettre, avec 2 prêtres, un rassemblement dominical, le dimanche, dans chacune des 5 paroisses, et ce, à des heures convenables.

L'important était aussi d'avoir un horaire pour les célébrations dominicales qui soit stable et prévisible pour les paroissiens évitant ainsi les incertitudes face à des horaires trop changeants.

Bien sûr, cela reste un projet pilote, qui sera réévalué après quelques mois et qui pourra sans doute être amélioré avec le temps.

Au plaisir de célébrer de nouveau avec vous,

Daniel Courtemanche prêtre, curé.

HORAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE - DU 5 JUILLET AU 5 SEPTEMBRE

Lundi au jeudi : de 9 h à 15 h / Vendredi : FERMÉ

BUREAU FERMÉ - VACANCES de la secrétaire

du 14 au 30 août 2020 - de retour le 31 août 2020







Le Comité du Patrimoine de Saint-Damase C.P. 518, Saint-Damase, Qc J0H 1J0

L'ODYSSÉE DU FARMALL SUPER C

Mon père ne refusa jamais rien à mon grand-père. C'est ainsi que mon grand-père Joseph demanda à son fils d'effectuer les travaux de moissonnage sur une ferme de Saint-Jude qu'il venait d'acquérir. C'était vers 1964, pour effectuer cette tâche, mon père avait besoin des services de l'un de ses tracteurs. Mon frère me raconta qu'il avait choisi son Farmall Super C qui fut fabriqué dans les usines de la compagnie International Harvester de Chicago de 1951 à 1954. Ce tracteur conçu pour les cultures en ligne était accompagné d'une moissonneuse-lieuse chargée sur une voiture à foin et assit sur cette voiture mon frère Louis qui était âgé de 8 ou 9 ans à cette époque. La présence de mon frère était nécessaire puisqu'il devait conduire le tracteur pendant que mon père s'assurait assis sur le siège de la moissonneuse du bon fonctionnement des opérations de liage. Ce convoi prit son départ à 4 : 30 du matin, le Farmall C qui roula à sa vitesse maximale de 12 milles à l'heure longea la rivière Yamaska jusqu'à Saint-Hyacinthe passera par Saint-Thomas d'Aquin, pour emprunter la route 235 et le Chemin de la Grande-Ligne et finalement atteindre la ferme de mon grand-père située sur le rang Sainte-Rose à Saint-Jude. Ce périple se terminera après trois heures et demie de route à 8 : 00 du matin. Notre Farmall Super C ne se sentira pas dépaysé sur cette ferme puisqu'il retrouva le seul tracteur de cette ferme, un Farmall A un modèle plus ancien qui fut construit de 1939 à 1947.

Ma mère et les autres enfants de la famille rejoindront mon père et mon frère peu après le début des opérations de moissonnage. Cette nouvelle équipe devait ramasser les bottes d'avoine et les assembler en quintaux pour leur permettre de sécher. Après quelques jours, une batteuse stationnaire d'un voisin du rang Saint-Roch viendra effectuer les battages. Cette machine actionnée par un tracteur et à l'aide d'une courroie séparait les grains de la paille et soufflait la paille dans la batterie. Ce mot qui provient du mot batteuse désigne une partie de la grange où l'on entasse la paille. Après avoir rendu un très grand service à mon grand-père, mon père reprendra le chemin en sens inverse pour retourner à Saint-Damase, mais cette fois sans mon frère. En 2020, cette ferme est méconnaissable, seule la maison existe encore, le petit garage où était abrité le petit Farmall A, l'étable et les autres bâtiments ont été détruits, même l'étang où pataugeait quelques canards a disparu. Mon grand-père Joseph vendra cette ferme en 1966, mais elle a sûrement changé de propriétaire depuis cette année-là.

Claude Beauregard, le fils de Pierre Beauregard et de Céline Palardy

Le comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, président Fleur-Aimé Auger, trésorière

Joseph Beauregard, archiviste et rédacteur Claude Beauregard, secrétaire et rédacteur







Le déménagement : Pensez sécurité incendie !

Saint-Hyacinthe, le 30 juin 2020 - Le 1er juillet arrive à grands pas et certains d'entre vous s'installeront dans une nouvelle demeure. Pour vous assurer de la sécurité de votre famille, voici quelques conseils en matière de prévention des incendies.

Avertisseurs de fumée

- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée :
 - o À chaque étage de votre résidence, y compris au sous-sol; o Positionné dans le corridor, près des chambres.
- Si vous dormez la porte de votre chambre fermée, pourquoi ne pas ajouter un avertisseur de fumée supplémentaire directement dans cette pièce.
- Vérifier la date d'expiration inscrite sur le boîtier de chacun de
- vos avertisseurs. Si elle dépasse une période de 10 ans ou si elle est manquante, remplacez l'avertisseur de fumée;
- Assurez-vous de remplacer la pile de chacun de vos avertis-
- Assurez-vous de vérifier le fonctionnement de chacun des avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton "TEST". Si l'avertisseur n'émet aucun signal sonore, remplacez-le.

Avertisseurs de monoxyde de carbone (CO)

Installez un avertisseur de CO à chaque étage de votre résidence si vous possédez :

- Un appareil de chauffage au mazout;
- Un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane;
- Un garage annexé à votre résidence.
- Un poêle à bois ou un foyer;

Le monoxyde de carbone est inodore et incolore, c'est un ennemi invisible dans votre résidence.

Plan d'évacuation

Préparez le plan d'évacuation de votre nouvelle résidence avec votre famille et mettez-le à l'essai.

Les appareils électriques

- Laissez une distance de dégagement d'un mètre autour du panneau électrique;
- Gardez les rideaux, les vêtements, les meubles et les autres objets inflammables loin de toute source de chaleur, au moins 10 cm devant et au-dessus des plinthes et des radiateurs électriques;
- Pour votre sécurité, assurez-vous d'utiliser des appareils et équipements électriques portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu;
- Privilégiez une utilisation temporaire des cordons de rallonge;
- Si vous avez des doutes quant à la conformité des installations électriques ou pour tous les travaux de même nature, référezvous à un maître électricien.

Dans les immeubles multilogements

- Vérifier les avertisseurs de votre logement. S'ils ne sont pas fonctionnels, avisez votre propriétaire:
- Prenez connaissance du plan d'évacuation du bâtiment où vous habitez et repérez les sorties d'urgence;
- Assurez-vous de laisser les corridors communs et les cages d'escalier d'issue libres de tout entreposage;
- Laisser dégager en tout temps les équipements de protection incendie tels que:
 - o Les extincteurs;
 - o Les composantes du système d'alarme incendie, tels que les stations manuelles et l'accès au panneau d'alarme;
 - o Les équipements de combat incendie, tels que les cabinets incendie et les raccords du système de gicleur.

- Il ne doit y avoir aucun entreposage dans un rayon de 45 cm (18 pouces) d'une tête de gicleur automatique. L'entreposage trop près pourrait nuire à son efficacité en cas d'incendie;
- Il est essentiel de toujours laisser les portes coupe-feu fermées en tout temps. En position fermée, elles laisseront plus de temps aux occupants pour évacuer en toute sécurité et éviter la propagation du feu et de la fumée;
- Dans les locaux d'entreposage intérieur, il est interdit d'entreposer des bouteilles de propane ainsi que des liquides inflammables tel que l'essence.

Soyez responsables

Si vous devez disposer de meubles ou de tout autre article de grande dimension, évitez de les placer à proximité du bâtiment et des issues extérieures. Vérifier auprès de votre municipalité pour connaître les dates de collectes des gros rebuts.

Informez-vous de la réglementation municipale en vigueur en matière de sécurité incendie dans votre municipalité.

ÊTRE MENTOR: J'ADORE!





Raymonde Plamondon

Mon ADN: aider les gens.

Je suis une personne à l'écoute, calme et discrète.

Je souhaite partager mon expérience pour favoriser les échanges et l'atteinte des objectifs souhaités.

Je suis copropriétaire d'une entreprise agricole.

L'entrepreneuriat, la condition féminine et la conciliation travail-famille sont des dossiers qui me préoccupent particulièrement.

Mes implications sociales m'offrent une expérience dans des milieux très diversifiés.

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lplaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.

ÊTRE MENTOR: J'ADORE!





René Vincelette

Mon ADN:

Faciliter la réflexion entrepreneuriale en maîtrisant son enthousiasme et en développant une confiance en soi.

Je suis à l'écoute de vos questionnements et je partage librement mes expériences.

Les volets ressources humaines et relations de travail font partie de mon quotidien depuis plus de 36 ans.

Libre à vous d'en profiter, en toute simplicité!

Si vous croyez comme moi qu'un mentor peut faire la différence, contactez Louis-Philippe Laplante à lplaplante@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 768-3007.



LES PROFESSIONS EN SANTÉ



Le domaine de la santé est mis en avant plan depuis les derniers mois à cause de la pandémie.

La pénurie de préposé(e)s aux bénéficiaires fait les manchettes et nous fait réaliser la valeur des tâches accomplies par ces travailleur(es) du milieu de la santé.

Il se peut que cette situation difficile ait fait émerger en vous un intérêt à vous investir dans le milieu de la santé et ainsi œuvrer à répondre à des besoins essentiels (ou œuvrer dans un service essentiel). Sachez qu'il y a plusieurs niveaux d'études dans ce domaine, en débutant par des études profession-

nelles, des formations collégiales et finalement universitaires. Certaines de ces formations sont peut-être plus accessibles que vous ne vous l'imaginez.

Au niveau des études professionnelles, on retrouve des attestations d'études professionnelles (AEP), notamment celui d'hygiène et salubrité en milieu de soins. Il y a également des diplômes d'études professionnelles (DEP), dont celui qui est la vedette depuis des mois, Assistance à la personne en établissement et à domicile, qui mène à la profession de préposé(e) aux bénéficiaires. Je vous invite à communiquer avec moi afin de découvrir quels sont les critères d'admission pour l'entrée en formation de chacun des programmes professionnels dans ce domaine.

Les formations en santé au niveau collégiale sont souvent méconnues, on ne retrouve pas que la technique en soins infirmiers, mais bien une vingtaine d'autres diplômes d'études collégiales (DEC) offerts au Québec. Prenons l'exemple des inhalothérapeutes, qui ont aussi été très sollicités en raison du Covid-19. Peut-être aimeriez-vous explorer toutes les formations offertes en santé au cégep ? Je serais heureuse de vous les présenter.

SARCA Mobile est mis à la disposition des citoyens de la MRC des Maskoutains et ce gratuitement. Une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible afin de répondre à vos questions au niveau scolaire et professionnel et vous accompagner dans la réflexion de vos projets. N'hésitez pas à faire appel à ses services.

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle 450 773-8401, poste 6731 audrev.gatineau@cssh.gc.ca











parrainagecivique.org

450-774-8758



PARRAINAGE **CIVIQUE** MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

30 JUILLET JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AMITIÉ

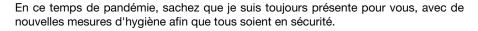


REPRISE DES ACTIVITÉS

POUR LA VENTE OU L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ



ORIGINE



Soyez assurés que je serai à l'écoute de vos besoins tout en respectant les mesures de distanciation.

De plus, j'aurai pour vous lors des visites;

- Masque
- Purrel
- Gants
- Désinfectant

Contactez-moi dès maintenant pour mettre en place le projet de vos rêves!

Patricia Bolduc COURTIER IMMOBILIER Cell.: 450 779-0009 pbolduc@royallepage.ca



Bur.: 450 252-8888 • Téléc.: 450 774-4274 • 1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe, QC J2S 6E9

www.patriciabolduc.com

Étude de Me Christine Richer notaires

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION. CESSIONNAIRE DES GREFFES DE ME PIERRE-PAUL CHAGNON. ME BERNARD CHAGNON. ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER ET ME CATHERINE PARADIS

Pour que tout se passe bien, faites confiance à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus!

MONT-SAINT-HILAIRE

385, boul. Sir Wilfrid-Laurier

RICHELIEU 1040, 1 ière Rue

450.797.9939 WWW.NOTAIRERICHER.COM



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM · 450 446-1339 · INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM





















Usine St-Damase 501, Haut de la Rivière (Québec) J0H 1J0

Yves Barré

Directeur des ventes

Bur.: 450 797-3316 Téléc.: 450 797-3621 Cell.: 450 278-0904





La Maison Jodoin, une entreprise professionnelle de chez vous !

www.maisonjodoin.ca

Marieville **450 460.24**30

Saint-Damase 450 797.3889

Sainte-Madeleine 450 795.3395



780, rang du Bas-Corbin

(À seulement 15 minutes de l'hôpital)

Disponible gratuitement

Saint-Damase

450 797-3648

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes de déficiences cognitives et alzheimer.



NOUVEAUTÉS AU MANOIR

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble SÉCURISÉ et CLIMATISÉ



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com

